

Comptes de la Commune de Grandson pour l'exercice 2015**Rapport de la Commission des finances**

La Commission des finances s'est réunie le lundi 31 mai dernier pour étudier les comptes de l'année écoulée.

Etaient présents :

Mesdames Evelyne Perrinjaquet, Mary-Christine Criblet et Messieurs Xavier Fischer, Jean Périllard, Didier Rey, François Veuve et Claude Zellweger, rapporteur.

Etaient également présents, Monsieur François Payot Syndic et Madame Dominique Légglise, Boursière Communale, que nous remercions pour toutes les explications fournies.

Avant cette séance, nous avons rencontré la Commission de Gestion, et avons convenu d'examiner ensemble, de manière plus approfondie les 2 points suivants:

- Evolution du dossier de la gestion des débiteurs et mise en place des contrôles de la comptabilité.
- Avancement et financement du Parking Jean Lecomte.

L'analyse de ces 2 sujets a fait l'objet de la constitution de 2 sous-commissions mixtes (COGES - COFIN), dont vous trouvez les rapports en annexe.

Dans un premier temps, nous avons examiné de manière globale les comptes ainsi que le rapport de la Municipalité. Nous avons pu constater que:

Notre boursière communale a dû reprendre une comptabilité dans une situation des plus difficile: Pour rappel, suite aux soucis constatés ce fut la valse des boursiers, en passant de

- Monsieur Jatton qui s'est vu retirer les droits de passer des écritures
- Madame Jeannot qui a démissionné en mai, et qui a assuré, à temps partiel, le fonctionnement de la bourse jusqu'en juillet, en abandonnant toutefois toutes recherches d'erreurs antérieures
- Monsieur Equey, boursier intérimaire, qui a également assuré la tenue des comptes jusqu'à fin septembre.
- Madame Baud, secrétaire nouvellement formée sur certaines applications de facturations, employée à temps partiel, qui a quitté notre administration début novembre 2015, ce qui n'a pas non plus aidé à la transmission de la connaissance.

Notre nouvelle boursière a donc repris la comptabilité communale en sachant qu'il y avait des soucis, et sans personne, si ce n'est Monsieur le Syndic, pour lui donner la moindre explication sur la situation exacte, ni sur le classement des dossiers. Sur cette base, elle a dû, dans un premier temps, assurer la tenue des comptes et établir le budget pour l'année 2016.

Nous pouvons estimer qu'elle s'est trouvée avec une comptabilité dans le bleu d'un ciel qui ne l'était pas.

- Avant de pouvoir boucler les comptes de l'année écoulée, Madame Légglise a donc dû analyser et consolider les dossiers reçus.

- Restructurer le plan comptable pour l'adapter au modèle cantonal. A noter que Madame Jeannot avait déjà débuté cette migration.
- Saisir à nouveau toute la comptabilité des salaires afin de pouvoir assurer sa gestion complète dans l'environnement comptable global.
- Structurer toute la gestion des investissements. A ce titre, pour chaque préavis voté par notre Conseil, un dossier complet et univoque est désormais établi. On y trouve toute les pièces le concernant, que ce soit des décisions de notre Conseil, de la Municipalité, des devis, factures, amortissements etc. La relation avec la comptabilité est ainsi assurée et permet un suivi idéal de chacun de nos projets.

Pour établir la comptabilité, nous avons pu compter sur l'aide précieuse de la nouvelle fiduciaire engagée. Cette dernière ne s'est pas contentée d'établir un rapport circonstancié que nous avons pu consulter. Elle s'est impliquée très fortement pour participer à l'établissement des comptes 2015.

Sans son aide, il n'aurait certainement pas été possible de boucler nos comptes dans les délais légaux.

Elle a également imposé une rigueur comptable, en parfaite adéquation avec la qualité souhaitée par notre boursière et nos autorités (Conseil communal et Municipalité).

Cette démarche d'amélioration doit être poursuivie. C'est pourquoi la nouvelle fiduciaire va poursuivre son effort, et cette année, la tenue de toutes les "petites" comptabilités annexes est assurée provisoirement par Madame Zanetti, boursière d'une commune voisine.

Une comptable à la bourse sera nommée en juillet 2016. Elle va reprendre l'entier de la gestion des débiteurs qui est actuellement répartie sur 3 têtes.

Unaniment, notre commission tient à saluer les démarches entreprises, et surtout à féliciter Madame Léglise pour tout le travail effectué.

D'un point de vue purement formel, nous pouvons remarquer la qualité et la lisibilité du dossier comptable remis.

Nous remercions également notre Municipalité pour nous avoir remis son rapport dans des délais nous permettant de nous pencher sans précipitation sur son analyse.

Nous lui sommes également grés d'avoir enfin exaucé le vœu maintes fois répété de notre commission en nous remettant l'entier de la comptabilité sous forme d'un fichier excel.

L'examen du rapport en détail nous a permis de constater ou de préciser ce qui suit:

- En page 7 du rapport, nous remarquons que la progression de l'impôt sur les personnes physique est d'environ 0.4% depuis 2014 alors que celle de notre population est d'environ 1.8%. cette situation nous impose une certaine prudence pour l'avenir.
- En page 8 du rapport, nous pouvons constater que notre endettement par habitant est relativement important en comparaison cantonale. Toutefois, ce montant doit être relativisé, car une forte proportion de nos emprunts est garantie par des immeubles de rapport et principalement par la prise en charge des amortissements par d'autres collectivités (ASIGE par exemple). S'il en allait autrement, cette situation serait préoccupante.
- Toujours en page 8, nous avons reçu l'assurance que les démarches entreprises avec la FADEGE permettront de régler cette question avant le bouclage des comptes 2016.

Le nouveau plan comptable et l'actualisation de certains postes de notre comptabilité ont généré un bénéfice artificiel. En effet, si les comptes relatifs aux écoles, aux compteurs, à la

vente de l'eau et aux taxes de raccordements avaient été bouclés comme chaque année fin juin pour certains ou fin juillet pour d'autres, notre bénéfice avant opérations de bouclage n'aurait pas été de **945'424.--**, mais de **539'985.25**. Toutefois, des amortissements complémentaires sont réalisés sur ces rubriques pour **463'789.10**, ce qui nous permet d'effacer ces écarts.

Le principe de comptabiliser tous les coûts du personnel principalement dans deux rubriques comptables, une pour le personnel administratif et l'autre pour celui dépendant des travaux, et de reporter ces charges dans les postes concernés par imputations internes gonfle certains postes des comptes. Cette situation est particulièrement visible en page 6 du rapport, où des écarts semblent importants avec les comptes 2014, alors qu'ils sont principalement dus à cette nouveauté.

Nous souscrivons pleinement à cette nouvelle manière de tenir notre comptabilité.

Nous nous sommes penchés ensuite sur les postes précis de la comptabilité, et avons pu avoir les éclaircissements suivants:

- Comptes par natures

- **30.** L'écart est principalement dû au chevauchement de personnel entre départs et arrivées, et à des charges liées à des départs d'employés.
- **314.** Certains projets prévus n'ont pas été réalisés, par exemple, la cour des Cloîtres pour laquelle le projet doit être revu, les relations financières avec le Canton n'étant pas encore précisées; l'éclairage public dont la mise à niveau a été partiellement réalisée à travers des préavis (Rue Haute etc), ou ont été reportés.

-Comptes détaillés

- **220.310.** Le matériel informatique a dû subir une importante mise à niveau.
- **220.452.2 et .3.** Ces sommes étaient réparties dans d'autres comptes. Il s'agit d'une amélioration comptable permettant une meilleure lisibilité.
- **342.** Certains travaux prévus n'ont pas été réalisés ou ont été reportés.
- **343.** Malheureusement, nous n'avons aucun espoir de récupérer ces montants.
- **348.423.** Aujourd'hui, plus de 40 places sur les 55 disponibles sont louées.
- **353.380.** Des travaux urgents ont été réalisés en 2016. Une attribution à réserve en 2015 permettra de les financer sans incidence sur nos comptes 2016. Il s'agit d'un artifice comptable que nous avons un peu de peine à cautionner, sans toutefois nous y opposer. Nous souhaitons que notre Municipalité ne poursuive pas ce type d'exercice.
- **354.** D'importants travaux étaient prévus dans le Collège du Jura. Ces derniers ayant été intégrés dans un préavis, ils n'émargent plus à la comptabilité courante.
- **420.436.1** RIBT, selon les vœux émis lors de l'engagement de notre technicien communal, ce poste devrait pouvoir se renforcer. Toutefois, la charge de travail de cet employé ne cesse d'augmenter, ce qui l'empêche de dégager plus de forces pour nos éventuels clients.
- **433.313.1.** Trois véhicules remplacés nous ont été facturés en 2015:
 - Le premier le 6 janvier pour un montant d'environ 35'000.-- (il s'agit d'un achat réalisé en 2014)
 - Le second le 14 juillet pour un montant d'environ 15'000.--
 - Le dernier le premier décembre pour un montant d'environ 45'000.--
 Si ces montants pris individuellement peuvent être engagés par notre Municipalité, il est évident qu'il aurait été disproportionné de prévoir un

préavis pour ces achats. Par contre, nous estimons que notre Conseil aurait dû en être informé à tout le moins dès l'achat du 3ème véhicule.

- Nous souhaitons également que le plan de renouvellement des véhicules nous soit présenté à l'avenir lors de l'établissement du budget.
- **433.490.** Certains frais d'utilisation de véhicules sont imputés à des postes qui sont subventionnés ou dont la charge globale n'est pas entièrement payée par notre Commune.
- **450.352.1 et 451.** Ces postes relatifs aux ordures ménagères et à la déchetterie doivent être remaniés dans l'exercice 2016. L'identification des charges à répartir n'était pas claire. Une analyse fine de ce dossier réalisée depuis le bouclage des comptes nous donne les résultats suivants:
 - Le poste **450.352.1** devrait être réduit de **30'415.--**
 - Les postes **451.313, 451.318.1 et .2, 451.352, 451.352.1, et 451.436** doivent être réduits globalement de **37'739.42**. Il en va de même du poste **451.452**

Une correction sera reportée dans l'exercice 2016

- **610.314.** Une modification de la signalétique était prévue mais n'a pas pu être réalisée.
- **620.** Une amélioration de la comptabilité a permis de préciser clairement les coûts de ces rubriques. Ces derniers étaient répartis sur d'autres postes.

Globalement, nous avons beaucoup apprécié la nouvelle présentation des comptes, ainsi que le principe d'afficher les commentaires détaillés en regard des rubriques concernées et non noyées dans le rapport général.

Concernant les comptes de bilan, nous avons les remarques suivantes:

- **9123.03.** Chamblex. Ce quartier ne sera jamais construit, ce poste est donc clairement surévalué.
Il a été régulièrement amorti, ce qui n'est pas le cas cette année.
Nous souhaitons qu'il fasse l'objet d'amortissements à l'avenir, et, le cas échéant, dès qu'un quartier propriété de notre Commune serait légalisé, que la plus-value générée par cette opération soit immédiatement compensée par un amortissement de ce poste.
- **9282.05.** Cette réserve couvre tous les types de débiteurs douteux.

En conclusion, nous avons pu constater que notre comptabilité, bien que pas encore entièrement rétablie, est en bonne voie de guérison.

Notre nouvelle boursière, grâce à un important travail de recherche, de consolidation, ainsi que par ses très bonnes connaissances professionnelles nous a mis à disposition des documents de qualité. Elle nous a également remis toutes les pièces souhaitées.

L'engagement d'une nouvelle fiduciaire nous offre un œil neuf et critique. La rigueur et l'analyse qu'elle nous apporte est saluée.

Nous ne saurions terminer ce rapport sans remercier notre Municipalité pour le travail important réalisé en 2015 et en ce début d'année pour la mise en conformité de notre comptabilité, et par dessus tout, unanimement, nous tenons à féliciter et remercier Madame Léglise pour son engagement, tout ce qu'elle a réalisé depuis sa prise de fonction, et pour la qualité de son travail et du dossier qu'elle nous a remis.

Au vu de ce qui précède, notre commission unanime vous propose de prendre l'arrêté suivant :

Le Conseil Communal de Grandson.
Vu le Rapport de la Municipalité,
Où le rapport de la Commission des finances,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
Décide :

- Article 1 D'adopter les comptes communaux de l'année 2015 tels que présentés.
Article 2 D'approuver l'affectation du bénéfice à des réserves et amortissements complémentaires selon proposition de la Municipalité.
Article 3 D'attribuer le solde du résultat de l'exercice 2015 à la fortune communale

Grandson, le 23 juin 2016, les commissaires :



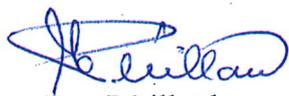
Evelyne Perrinjaquet



Mary-Christine Criblet



Xavier Fischer



Jean Périllard



Didier Roy



François Veuve



Claude Zellweger

COFIN - COGES _ SOUS-COMMISSIONS_PARKING JEAN LECOMTE

Rapport de séance

Date de séance : 30 mai 2016 à 19 h à la Salle de Justice

Présences des membres:

- Evelyne Perrinjaquet COFIN
- François Veuve COFIN
- Francesco Di Franco COGES
- Jacques-André Helfer COGES

La séance a débuté par 30 minutes de préparation (questions, interrogations) entre les membres de la COFIN et de la COGES.

MM François Payot et Pierre Porchet, accompagné de la boursière Mme Dominique Léglise sont intervenus à 19 h 30. Ils nous ont retracé l'historique des négociations entrepris pour l'acquisition de ce parking dont le terrain était propriété de l'Entreprise Béati.

La convention de partenariat public-privé portait sur l'acquisition d'un produit fini. A ce jour, bien que la finalisation de l'objet n'est pas encore abouti au niveau de la facture finale, la commission a souhaité tout de même obtenir quelques précisions tant sur le plan financier que sur le partenariat avec le maître d'oeuvre.

Rappelons que le Conseil communal avait accepté, lors de la séance du conseil de juin 2014, le préavis municipal 551/14, sur le principe de financement de ce projet. Le projet se basait sur une estimation de l'architecte pour la mise à l'enquête.

L'entreprise partenaire étant propriétaire du terrain, la commune n'a pas eu la possibilité de faire le choix de l'adjudication des travaux. La convention passée ne prévoyait pas non plus de procédure particulière concernant les travaux sous-traités. La Municipalité a souhaité laisser ainsi une plus grande marge de manœuvre au partenaire afin de privilégier la qualité du résultat. Mais elle a été, tout au long du chantier, associée aux discussions sur la réalisation du chantier et a ainsi pu faire le choix de certains aménagements.

En novembre 2015, la Municipalité présentait au Conseil communal, un nouveau préavis (569/15) relatif à une demande de crédit complémentaire pour la réalisation du parking Jean-Lecomte. Cette plus-value concernait des travaux de second œuvre et d'aménagements extérieurs imposés suite à la mise à l'enquête, ainsi que du système de contrôle des entrées et horodateurs que la Municipalité avait choisi. Des travaux de renforcement ont également dû être faits pour renforcer le mur le long du chemin du

Grandsonnet, ainsi que les soutènements de la route, suite à une rupture de conduite et la cour du jardin d'enfants.

Certains de ces travaux (probablement remboursé par les assurances) seront portés en diminution de la facture finale. Mais les montants pris en charge sont estimés à environ CHF 16'000.-.

La sous-commission s'est étonnée de la plus-value pour le renforcement du mur de soutènement du chemin du Grandsonnet, alors qu'il aurait pu être démonté et ainsi offrir un meilleur accès à ce chemin. Mais ce mur est classé et ne peut donc pas être modifié.

Elle a également fait le constat qu'à plusieurs endroits, des surfaces auraient pu être utilisées à meilleure escient, soit pour des places de parc supplémentaires ou créer des places pour motocycles. Les commissaires jugent opportun que la Municipalité étudie cette proposition.

La sous-commission constate que dans son ensemble, le parking Jean-Lecomte est une réussite d'intégration dans le périmètre de la vieille ville et que cet objet apportera une plus-value aux habitants de notre bourg.

Les sous-commissionnaires

Evelyne Perrinjaquet



François Veuve



Francesco Di Franco



Jacques-André Helfer



**Sous-commission chargée d'étudier l'évolution de la gestion des débiteurs
et la sécurité comptable de la commune de Grandson.**

La sous-commission composée de Mme Aline D'Onia (COGES), MM. Jean Périllard (COFIN), Claude Langone (COGES) et Raphaël Party (COFIN) s'est réunie le 30 mai 2016 en présence de Mme Dominique L'Eglise, boursière et M. François Payot, syndic.

La sous-commission a le plaisir de constater que depuis l'entrée en fonction de Mme L'Eglise (septembre 2015) un énorme travail de reprise et de mise à jour de la bourse communale a été effectué. Les comptes communaux de l'exercice 2015 sont présentés de manière claire, professionnelle et transparente.

Suite aux différents problèmes rencontrés par la bourse communale lors des précédents exercices, les retards dans la gestion des débiteurs ne sont pas encore totalement rattrapés. Cependant les postes « débiteurs » ont d'ores et déjà diminué.

L'engagement d'une adjointe à la bourse qui aura pour mission de s'occuper du suivi des débiteurs permettra, selon Mme L'Eglise et M. Payot, une mise à jour complète de l'état et du suivi des débiteurs dès début 2017.

Les retards pris dans l'envoi des rappels, notamment pour les factures relatives aux locations des places de port, sont dus au fait que la bourse attend d'être en possession des contrats de location afin de disposer de bases solides et légales pour la facturation et les rappels y relatifs.

L'envoi des rappels et la mise aux poursuites ont été temporairement suspendus tant que chaque poste n'a pas été clairement défini.

Grandson le 31 mai 2016



Aline d'Onia

Jean Périllard



Claude Langone

Raphaël Party

